

Rés. #5760-04-22 Comptes à payer :	Il est proposé par M. Julien Chalifoux et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer pour le mois de mars 2022, au montant de 60 032.98\$ (ch# C2200110 à C2200146), au montant de 44 334.29\$ (ch# M0022041 à M0022061), pour les lots intras au montant de 1 379.70\$ (ch#C2200003 ainsi que la liste de paie au montant de 16 607.88\$ (ch.# D2200071 à D2200097) et que la municipalité a les crédits disponibles pour ces dépenses. Adoptée.
Rés. #5761-04-22 Situation financière :	Il est proposé par M. Mathieu Cloutier et résolu unanimement d'accepter la situation financière de mars 2022. Adoptée.
Période de questions :	Aucune question
Rapport du Maire	<ul style="list-style-type: none"> - Nous sommes toujours en attente du site internet de Vidéotron pour obtenir les informations de la date de connexion de nos résidents. - En lien avec le Programme de Vitalisation, une rencontre a eu lieu avec Visages régionaux pour les projets structurant. - CISSSAT : Projet de radiologie à Rouyn-Noranda, aucun radiologiste pour le moment. - Mme Caroline Roy du CISSSAT nous confirme qu'ils feront tout pour garder nos points de services des CLSC ouvert. - Nous avons été accepté pour des subventions concernant le jardins et la serre communautaire. -
Rapport lots intra municipaux	Une rencontre avec Patrick Paiement sera planifiée pour les projets 2022-2023.
Autres rapports	Age D'Or : Ils ont été acceptés pour le Fond Covid-19
Application BCITI	Les membres du conseil déclinent l'offre pour le moment.
Rés. #5762-04-22 Avis de motion et dépôt du projet de règlement #04-22 « Règlement sur les animaux »	Avis de motion est donné par M. Zacharie Cloutier-Julien qu'à une réunion subséquente le règlement #04-22 « Règlement sur les animaux » soit adopté. Le projet de règlement est déposé.
Rés. #5763-04-22 Remplissage de piscine	Il est proposé par Mme Louise Paquin-Bédard et résolu unanimement d'offrir le remplissage de piscine aux citoyens au coût de 50\$. Les citoyens auront jusqu'au 31 mai pour s'inscrire. Ils devront venir signer une entente au bureau municipal qui mentionne que nous ne serons pas responsables des dommages causés sur le terrain ni si la piscine « ouvre » pendant le remplissage ou après. Adopté
Rés. #5764-04-22 Amis campeur	Il est proposé par M. Patrick Landry et résolu unanimement d'accepter la demande des Amis campeurs à l'effet que, entre 65 et 70 campeurs puissent s'installer sur les terrains de l'aréna de la municipalité et de pouvoir avoir accès aux douches de l'aréna, ainsi que l'électricité pour des cas spéciaux et ce, du 14 au 17 juillet 2022, pour un montant de 650\$ plus la location de la salle 90 le 17 juillet 2022 au coût de 200\$ Adopté
Rés. #5765-04-22 Castor	Il est proposé par M. Henri Lampron et résolu unanimement de procéder à la demande des permis de trappeurs (Carl Lampron, Rénaud Leduc, Raoul Vallières, Rénaud Garneau, Simon Moreau, Patrick et Marc-Antoine Lord, Éric Pelletier, Gilles Gauthier) pour le contrôle des castors au montant de 350.83\$ pour l'année 2022. Adoptée
Rés. #5766-04-22 Visa	Il est proposé par Mme Louise Paquin-Bédard et résolu unanimement de faire une demande de carte Visa pour M. Gilles Gauthier. Adopté

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

IL EST

PROPOSÉ PAR : M. Henri Lampron

APPUYÉ PAR : Mme Louise Paquin-Bédard

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1 juin 2022;

QUE la Municipalité paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la Municipalité respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

QUE la Municipalité maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

QUE la Municipalité maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

QUE la Municipalité donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

QUE la Municipalité autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque toute autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

Adopté

Rés. #5768-04-22
Présentation du rapport financier

Il est proposé par M. Henri Lampron et résolu unanimement d'accepter le Rapport financier 2021 tel que présenté par M. Aline Guénette.

Adopté

Rés. #5769-04-22
Subvention Club des Loisirs de Laferté

Il est proposé par Mme Louise Paquin-Bédard et résolu unanimement d'accorder la subvention de 3 600\$ au Club des Loisirs de Laferté.

Adoptée

Rés. #5770-04-22
Programme Voisins Solidaires

Il est proposé par M. Patrick Landry et résolu unanimement d'envoyer une demande de subvention au Programme Voisins solidaires et que Mme Vanessa Boutin-Cameron soit la personne responsable de ce dossier et qu'elle en soit la signataire.

Adopté

Rés. #5771-04-22
Rénovation de la Salle Yves-Aubut

Il est proposé par Mme Louise Paquin Bédard et résolu unanimement d'accorder les travaux de rénovation de la salle Yves-Aubut à Les constructions Loranger selon la soumission au montant de 20 464.85\$ plus les taxes applicables.

Adopté

Achat Borne-Fontaine

Remis à la prochaine réunion

Rés. #5772-04-22
Vérification débitmètre

Il est proposé par M. Mathieu Cloutier et résolu unanimement d'autoriser la vérification de nos débitmètres par Les Compteurs Lecompte selon la soumission au montant de 2 089.56 plus les taxes applicables.

Adopté

Rés. #5773-04-22
Salaire Gilles

Il est proposé par M. Julien Chalifoux et résolu unanimement d'accorder une prime de 4\$ à M. Gilles Gauthier en tant qu'inspecteur municipal.

Adopté

Rés. #5774-04-22
Nouveau pompier

Il est proposé par M. Mathieu Cloutier et résolu unanimement d'accepter M. David Dubuc comme pompier volontaire au sein de notre brigade.

Adopté

Rés. #5775-04-22
Dérogation mineure

Il est proposé par Mme Louise Paquin-Bédard et résolu unanimement de facturer 50\$ pour chaque dérogation mineure demandée.

Adopté

Terrain M. Rémi Lefebvre

La demande de M. Rémi Lefebvre pour l'achat d'un terrain situé dans nos lots épars est refusée.

Terrain Sébastien Picard

La demande de M. Sébastien Picard pour l'achat d'un terrain situé dans nos lots épars est refusée.

Rés. #5776-04-22
Rue Principale balai et coupe de pelouse

Il est proposé par M. Patrick Landry et résolu unanimement de procéder au balayage de la bordure du terrain de M. Bertrand Blais et d'inclure dans nos tontes de pelouse la petite ruelle à cet endroit.

Adopté

Période de question Un citoyen demande s'il y aura une Foire cette année, nous lui répondons que non, mais que des activités estivales sont prévues dont une journée d'activité présenté par nos organisme à but non lucratif.

Rés. #5777-04-22 Considérant que l'ordre du jour est épuisé,
Fermeture Il est proposé par M. Patrick Landry et résolu unanimement à 21h03
de procéder à la fermeture de la séance du conseil.
Adoptée.

Michaël Otis,
Maire.

Fanny Veilleux
Dir. gén. adj., Secrétaire-trésorière adj.